

## DELIBERATION CAC008-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil académique le 18 octobre 2022**

**Objet de la délibération : Procès-verbal du Conseil académique du 08 mars 2022**

**Le Conseil académique réuni le 25 octobre 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal du Conseil académique du 08 mars 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 44 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique.

**Christian ROBLEDO**

*Président de l'Université d'Angers*

Signé le 04 novembre 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 04/11/2022**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier  
8 mars 2022

*Soumis au vote du Conseil académique*

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni dans l'amphithéâtre Ardoise de la Faculté de droit, économie gestion à 14h35 sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Présente
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO
AUBRY Margot <i>EL QADIRI Mohamed</i>	Absente
AUDRAIN Léa	Absente
BARBE Valérie	Présente
BARICHARD Vincent	Présent
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO
BLANCHARD Philippe	Excusé, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Excusée, a donné procuration à Madame BARBE
BRÉARD Dimitri	Excusé, a donné procuration à Monsieur HELESBEUX
BRIAND- -BOUCHER Benjamin <i>BRECHET Lilian-Jack</i>	Présent
BREON Lucie <i>LARSONNIER Victor</i>	Absente
CAMUS Sandra	Présente
CANEVET David	Excusé, a donné procuration à Madame PERCHEPIED
CARIOU Noah <i>CADOUX Annaëlle</i>	Excusé, a donné procuration à Monsieur BRIAND- -BOUCHER Benjamin
CHEN Jaspe	Présente
CHUREAU Véronique	Présente
CLERE Nicolas	Excusé, a donné procuration à Monsieur LAGARCE
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Monsieur HELESBEUX
COEFFE Vincent	Excusé, a donné procuration à Madame CAMUS
DAUCÉ Bruno	Excusé, puis présent à 15h06
DECTOR Sananda	Présente
DELALEU Frédéric	Excusé, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU

DENECHERE Yves	Excusé, a donné procuration à Monsieur BOISSON
DUPARC Caroline	Présente puis excusée à 16h00
EL BICHR M'Barka	Excusée
EVEILLARD Matthieu	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
FOUCHER Fabrice	Absent
GARNIER Maxence <i>GRIGORIOU Calixta</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur BRIAND- - BOUCHER
GRATTON Emmanuel	Présent
GRIMAULT Virginie	Excusée, a donné procuration à Madame ALLAIN
HAMARD Ronan <i>GUIBERT Maëva</i>	Excusée, a donné procuration à Madame DECTOR
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOUEDJI Espoir <i>CARROUE Equinoxe</i>	Présente
HOUSSEINI ALI Azim	Excusé
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER
JUSSIEN Christelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BARICHARD
KERBELLEC Yann <i>FOUBERT Camille</i>	Absent
LAGARCE Frédéric	Présent
LAHEURTE Cyrille	Excusé
LAMBERT-WIBER Sophie	Excusée, a donné procuration à Madame LIBOUBAN
LANDÈS Claudine	Présente
LANOE Marion	Absente
LAUNOIS Juliette <i>CARIOU-MONIN Donatien</i>	Présente
LE NAN Frédérique	Excusée, a donné procuration à Monsieur GRATTON
LIBOUBAN Hélène	Présente
LONG Martine	Excusée, a donné procuration à Madame VIGNON-BARRAULT
MALLEGOL Patricia	Excusée, a donné procuration à Madame LANDES
MANN Etienne	Absent
MARTINEZ Carmen	Absente
MASLET Adrien <i>SILLY Paul</i>	Excusé
MATHIEU Elisabeth	Excusée, a donné procuration à Madame PANTIN-SOHIER
MOJTAHID Meryem	Excusée
MOREL-BROCHET Annabelle	Présente

NEBBULA Constance	Présente, puis excusée à 16h
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PELTIER Didier	Présent
PERCHEPIED Laure	Présente
PITON Mélanie <i>JOSSE Mélina</i>	Excusée, a donné procuration à Madame STEFFAN-GATINEAU
POINT Laëtitia	Absente
PRUNIER Delphine	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
ROUGER Manuel	Absent
ROUSSEAU Audrey	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROY
ROY Pierre-Marie	Excusé puis présent à 15h30
RULENCE David	Excusé, a donné procuration à Madame BARBE
STEFFAN-GATINEAU Mathilde <i>PRADO DE OLIVEIRA Anna</i>	Excusée puis présente à 15h06
TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Madame CAMUS
TRAVIER Sandrine	Excusée, a donné procuration à Madame PERCHEPIED
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame ALLAIN
VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée puis présente à 15h06
YVARD Jean-Michel	Excusé, a donné procuration à Monsieur PELTIER

**Membre invitée à titre consultatif :**

GROLLEAU Françoise, Vice-Présidente en charge de l'International

ROUEZ Alexa, Directrice générale adjointe en charge de la recherche et des relations internationales

SAUBION Frédéric, Directeur de la SFR Math-Stic

**Membres invités par le Président :**

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, économie gestion

PIERRE Éric, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour :

<b>1. Informations .....</b>	<b>1</b>
1.1 Rapport d'évaluation HCERES et réponse de l'établissement .....	1
1.2 Retour sur les appels à projets.....	2
1.3 Point élections étudiantes COMUE UA-LMU .....	4
<b>2. Approbation des procès-verbaux du CAC .....</b>	<b>5</b>
2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 19 octobre 2021 .....	5
2.2 Procès-verbal du Conseil académique du 23 novembre 2021 .....	5
<b>3. Vie de l'établissement .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Enseignement et vie étudiante .....</b>	<b>6</b>
4.1 Dossier d'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE).....	6
<b>5. Affaires générales et statutaires.....</b>	<b>7</b>
5-1a Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers – ELECTION 7	
5-2 Elections à la section disciplinaire des enseignants et enseignants-chercheurs .....	8
5-3 Résultats des élections .....	9
5-3 a Résultat des élections à la section disciplinaire des usagers .....	9
5-3 b Résultat des élections à la section disciplinaire des enseignants et enseignants-chercheurs.....	9
5-4 Bilan de la cellule VDH.....	11
6 – Ressources Humaines .....	14
6-1 Chaires de professeur junior.....	14
<b>ANNEXE : diaporama de la séance du 8 mars 2022 .....</b>	<b>17</b>

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h35 en l'amphithéâtre Ardoise de la Faculté de droit, d'économie et de gestion.

A l'ouverture de la séance du 8 mars 2022, 54 membres sont présents ou représentés (76 membres en exercice, 25 membres présents et 29 procurations).

## **1. Informations**

### **1.1 Rapport d'évaluation HCERES et réponse de l'établissement**

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que le rapport du HCERES est positif dans son ensemble. De nombreux points forts ont été mis en évidence. Le HCERES a souligné le sentiment d'appartenance très fort de la communauté à l'Université d'Angers. Ce sentiment d'appartenance permet de pouvoir envisager différents projets, malgré un déficit important de moyens.

Le dialogue social mené au sein de l'établissement a été jugé de bonne qualité. Ce dialogue social induit une culture de la collaboration. Le HCERES a noté la bonne intégration de l'Université sur son territoire, avec le soutien des collectivités locales et territoriales au développement et à l'activité de l'Université.

La politique de formation a été jugée ambitieuse et la structuration de la recherche efficiente.

Les différents schémas directeurs permettent par ailleurs de projeter l'établissement dans l'avenir. Des feuilles de routes ont été tracées sur différents sujets, tels que le numérique, le patrimoine, l'égalité.

Certains points doivent être améliorés d'après le HCERES qui déplore une absence de stratégie. Ces remarques doivent être mises en perspective avec la situation financière de l'Université. Monsieur ROBLÉDO estime que cette critique n'est pas tout à fait justifiée. Elle peut même sembler contradictoire avec la remarque positive concernant les différents schémas directeurs établis par l'Université qui témoignent de la stratégie poursuivie par l'établissement. Au regard de la situation financière actuelle, le HCERES a jugé qu'il serait opportun de faire des choix.

Le mode de fonctionnement actuel de l'Université est collégial et transparent. Le HCERES estime qu'il pourrait être pertinent de proposer un mode de gouvernance plus vertical. Monsieur ROBLÉDO est totalement opposé à ce type de gouvernance. Il a répondu en ce sens au HCERES. Monsieur ROBLÉDO est très attaché au dialogue qui peut être construit au sein de la communauté et avec les différents partenaires.

Monsieur ROBLÉDO présente les recommandations formulées par le HCERES (diapositive 4). Tant que les constantes de l'Université ne seront pas au niveau de ce qui peut être observé à l'échelon national, il ne sera pas envisageable de proposer moins de projets. Il y a plusieurs années, l'Université a assumé sa part de responsabilité en proposant un plan de retour à l'équilibre. Le compte financier pour l'année 2021 est positif. L'Université a parfois renoncé à répondre à des appels à projets, notamment lorsqu'ils ne s'inscrivaient pas dans les activités déployées afin de ne pas induire de charge de travail supplémentaire.

Le HCERES a préconisé le développement des actions de soutien à la recherche, notamment en coordination avec les ONR.

Un travail est en cours auprès des structures de recherche pour les accompagner plus finement sur l'aide au portage des projets.

Le président du HCERES a répondu au courrier transmis par Monsieur ROBLÉDO. Il a de nouveau précisé que l'Université devait envisager un mode de gouvernance plus vertical.

## 1.2 Retour sur les appels à projets

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Certaines réponses aux appels à projets ont été réalisées par la COMUE, d'autres par l'Université d'Angers.

La COMUE a répondu à l'AMI « Emergences » en déposant le projet M2ORA de micro-master « pour une attractivité internationale de la formation à et par la recherche en licence ». Le projet a reçu une réponse favorable en février 2022. La subvention accordée est de 80 000€ pour une durée de 2 ans.

La COMUE a de nouveau déposé, le 1<sup>er</sup> février 2022 le projet INTEGRAAL, Excellences sous toutes ses formes, dans la cadre du PIA4. La réponse devrait, *a priori*, être communiquée en avril 2022.

Monsieur ROBLÉDO rappelle l'objectif de cet appel à projets qui n'a pas changé depuis la première vague. Il s'agit de reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site. Il convient de mener une stratégie élaborée à partir de la dynamique territoriale et des besoins spécifiques du site.

L'enveloppe s'élève à 800 millions d'euros ; elle est répartie pour moitié aux établissements IDEX ou I-SITE, et pour moitié aux établissements non IDEX ou I-SITE, catégorie à laquelle appartiennent l'Université d'Angers et Le Mans Université.

La 3<sup>ème</sup> et dernière vague se tiendra en octobre 2022.

Madame ROUEZ explique que la COMUE pourra, en cas d'échec à la seconde vague, déposer son projet lors de la 3<sup>ème</sup> vague.

D'autres appels à projets vont être déposés uniquement par l'Université d'Angers.

Dans le cadre du PIA4, un AMI CMA « Compétences et Métiers d'avenir » pourra être déposé le 5 juillet 2022, et un projet en réponse à l'AAP « accélération des stratégies de développement des établissements ESR » pourra être déposé le 14 juin 2022 (depuis le CAC, la date limite a été repoussée au 15 septembre et le projet a été déposé).

Un projet de chaire de professeur junior 2<sup>ème</sup> vague a été déposé le 21 février 2022, et un projet Label Sciences avec et pour la société (SAPS) 2<sup>ème</sup> vague, le 1<sup>er</sup> mars 2022.

L'Université d'Angers est également partie prenante d'une alliance européenne EU Green, dont le projet doit être déposé le 22 mars 2022. Un projet MSCA COFUND Phd sera déposé en février 2023.

Les attendus et objectifs de l'AMI « Compétences et métiers d'avenir » sont mentionnés en diapositive 10. Monsieur SIMONEAU explique qu'il n'est pas encore certain que l'Université se positionne sur cet appel à projets.



L'institut d'Agro a déposé un projet sur la formation liée à des compétences sur la thématique « paysage ». L'Université est associée à cette thématique par l'intermédiaire des collègues géographes. L'Université n'a pas encore pris de décision ferme quant à son positionnement pour la 2ème vague de cet appel à projets.

Ce dernier regroupe 2 types de projets.

Il peut s'agir d'une part de dresser un diagnostic sur les compétences à développer pour certains métiers. Dans le cadre de cet AMI, il est demandé à l'Université de participer à l'élaboration du diagnostic. L'Université n'est pas en mesure d'y répondre seule. Cela nécessite des collaborations avec différents partenaires. Il s'agit de projets de 3 à 4 mois avec une dotation relativement faible, qui permet surtout d'embaucher un ingénieur.

Le second type de projets vise à proposer des offres de formation en cohérence avec un diagnostic préalablement réalisé par rapport aux besoins de nouvelles compétences. L'Université dispose de pistes de réflexion mais il est préférable d'attendre la réponse au projet INTEGRAAL avant de se positionner.

Monsieur ROBLÉDO présente les attendus de l'AAP « accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » (diapositive 11). L'Université d'Angers va répondre à cet AAP. L'objectif est de présenter des dispositifs sur lesquels il sera possible de recruter un potentiel RH financé, dans un premier temps, par l'appel à projets. Ces ressources RH devront ensuite être pérennisées par les ressources propres générées par le dispositif mis en place. Cela pourrait permettre de développer des actions autour de la formation tout au long de la vie et la formation continue. L'Université d'Angers a des perspectives de croissance importantes dans ce domaine mais elles ne peuvent actuellement pas être développées en raison d'un manque de soutien RH.

Pour ce qui concerne le projet INTEGRAAL, il a considérablement évolué par rapport au dépôt de la première vague. Les porteurs de ce projet sont Madame Françoise GROLLEAU pour l'Université d'Angers et Monsieur Charles PEZERAT pour Le Mans Université.

15 projets ont été retenus dans le cadre de la première vague sur 35 projets déposés (diapositive 13). Une enveloppe de 295 millions d'euros peut encore être mobilisée pour les établissements hors IDEX ou I-SITE. Ce montant va être réparti lors des 2 dernières vagues.

Monsieur ROBLÉDO présente l'évolution globale du projet (diapositive 17). La COMUE a tenu compte des recommandations à l'issue du premier dépôt. Le jury n'avait pas compris le contexte du projet, ni les défis auxquels la COMUE envisageait de répondre.

La COMUE a souhaité inscrire ce projet dans une perspective plus large en expliquant qu'elle avait pour objectif de répondre aux défis liés aux transitions environnementales et socio-écologiques. Un certain nombre de sujets ont été repositionnés en redéfinissant des contours d'axe. Cette réponse s'appuie sur les compétences disponibles au sein de la COMUE.

Un travail important a été réalisé concernant les Graduate Schools pour en redéfinir la logique et permettre de s'inscrire dans une réponse à un défi sociétal.

Monsieur ROBLÉDO précise les priorités et les actions clés (diapositive 18).

Il présente quelques exemples d'actions concrètes (diapositive 19) en évoquant le projet Green campus développé sur le campus de Belle-Beille. Ce projet est porté par l'Université, l'INRAe et l'institut Agro en vue de devenir un site pilote *Green campus* en lien avec le projet interne de l'Université pour un campus zéro carbone.

Monsieur ROBLÉDO présente les éléments de construction budgétaire du projet INTEGRAAL (diapositive 19). Le coût global du projet s'élève à 160,6 millions d'euros sur une durée de 10 ans. Ce montant intègre les ressources humaines et quelques coûts directs pour lesquels une contribution de 20,3 millions va être demandée, répartie sur 5 volets. Les parties les plus importantes concernent la formation et à la recherche. Des projets de cette envergure nécessitent différents fonctions support pour l'encadrement et le pilotage.

Madame CAMUS remarque que les thèses sont mentionnées à deux endroits, dans le volet recherche et dans le volet formation. Elle demande comment la distinction va s'opérer.

Madame GROLLEAU répond qu'il s'agit d'une question de structuration. Dans le volet recherche, il s'agit vraiment du financement de la recherche, du financement des projets déposés dans le cadre des axes recherche. Le volet formation permettra de financer des thèses dans le cadre de graduate programs.

Monsieur ROBLÉDO explique que le projet INTEGRAAL va s'intégrer dans le territoire régional et métropolitain, avec le concours de la Région mais aussi des départements de la Sarthe et de la Mayenne. L'Université a essayé de mettre en avant la cohérence du projet INTEGRAAL avec les projets des collectivités.

Monsieur ROBLÉDO présente la gouvernance du projet INTEGRAAL (diapositive 24). Le projet est piloté par la COMUE et non par une structure externe. Le pilotage est stratégique et opérationnel. Le niveau stratégique se situe au niveau du Conseil des membres, du Conseil d'administration et du Sénat académique de la COMUE. Au niveau opérationnel, une équipe sera en lien avec les différents sujets du projet INTEGRAAL. Un regard extérieur a été souhaité. Des experts scientifiques externes seront sollicités et une conférence sera organisée avec les partenaires socio-économiques.

Madame GROLLEAU précise que le dossier a été mis à disposition des membres du Conseil académique plénier, même si les annexes n'ont pas été jointes.

### **1.3 Point élections étudiantes COMUE UA-LMU**

Monsieur ROBLÉDO rappelle que l'Université d'Angers a renouvelé le collège des représentants des usagers au sein de ses conseils centraux. En conséquence, il convient de renouveler les représentants étudiants siégeant aux conseils de la COMUE Angers-Le Mans. Précisément, pour ce qui concerne le Sénat académique, 5 représentants des usagers titulaires et 5 représentants des usagers suppléants, dont au moins un doctorant, doivent être élus.

L'élection s'effectuera au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

L'alternance des sexes doit être respectée lors du dépôt des listes de candidats.

La date limite de dépôt des listes de candidats est fixée au lundi 14 mars 2022 à 12h.

Le scrutin se tiendra du 5 avril 2022 9h au 6 avril 2022 16h sans interruption, à distance par voie électronique.

## **2. Approbation des procès-verbaux du CAC**

### **2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 19 octobre 2021**

Le procès-verbal du Conseil académique du 19 octobre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 55 voix pour et 5 abstentions, 3 membres porteurs d'une procuration sont arrivés en cours de séance.

### **2.2 Procès-verbal du Conseil académique du 23 novembre 2021**

Le procès-verbal du Conseil académique du 23 novembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 55 voix pour et 5 abstentions.

## **3. Vie de l'établissement**

### **3-1 Méthodologie d'élaboration du contrat d'établissement**

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que la crise sanitaire a eu un impact sur la durée de la contractualisation selon les différentes vagues (A, B, C, D et E). Pour retrouver un rythme normal, le contrat de la vague B voit sa durée s'élever à 6 ans et non à 5 ans.

Lors de la précédente contractualisation, il avait été demandé d'établir un projet d'établissement présenté à la DGESIP. A l'issue d'une première discussion, la DGESIP retirait du projet d'établissement un certain nombre d'axes sur lesquels l'Université pouvait travailler. Le contrat devait être associé au contrat de site de la COMUE UBL. Le contrat de la COMUE UBL n'ayant jamais été finalisé, celui de l'Université d'Angers non plus. Aucun contrat n'a été signé pour la période 2017-2021.

Il n'est plus nécessairement demandé de projet d'établissement, mais l'Université avait avancé sur un tel projet en organisant différents séminaires. Il est désormais demandé d'identifier un certain nombre d'axes avec une vision plus stratégique. Ces axes doivent s'inscrire dans une politique de site. Un projet de contrat sera déposé à l'échelle de la COMUE, mais chacun des établissements membres disposera en outre de son propre volet du contrat en complément de celui de la COMUE.

Les axes du projet de contrat de la COMUE reprennent principalement le projet INTEGRAAL, auquel s'ajoutent d'autres éléments comme le projet de territoire universitaire de santé.

Il est prévu que ces grands axes, après accord avec le ministère et les partenaires, servent de base ou de référence au dialogue stratégique de gestion.

Tout élément ne figurant pas dans le contrat signé ne pourra pas être accompagné, ou alors de façon marginale ou exceptionnelle.

Le projet porté par la COMUE doit tenir compte des projets des 2 établissements, de la politique de site et d'un certain nombre d'orientations nationales proposées par le ministère.

Le contrat pluriannuel va être signé entre la COMUE et le Ministère, tout en tenant compte de différents partenaires comme le CROUS ou les organismes nationaux de recherche. Le projet intègre un volet territorial, ce qui est nouveau. Monsieur ROBLÉDO ignore s'il s'agira

uniquement d'associer la Région, en tant que chef de file, ou si les agglomérations seront sollicitées. Il n'a pas non plus de précisions concernant la place des établissements d'intérêt supérieur général privé dans les discussions en termes de politique de site.

Une première réunion est prévue le 31 mars 2022 avec notamment le MESRI et le Rectorat (diapositive 30). L'Université d'Angers a transmis les premiers éléments à la DGESIP le 7 mars 2022 concernant le projet de contrat de la COMUE et celui de l'établissement. Du 31 mars 2022 jusqu'à la date de la signature prévue en décembre 2022, toute une série de réunions et d'échanges seront organisées avec la DGESIP, et la DGRI concernant la politique de site. Le CNESER se prononcera sur l'offre de formation le 6 juillet 2022.

Le Conseil académique plénier sera informé des éléments transmis. Les votes seront réalisés au Comité technique et au Conseil d'administration entre septembre et novembre 2022. En toute cohérence, les instances de la COMUE se prononceront concernant le contrat de la COMUE.

Monsieur ROBLÉDO ignore le volume financier accompagnant ce contrat pluriannuel. Il est en attente de précisions concernant le processus d'intégration des collectivités.

Le document final sera constitué d'une quinzaine de pages au maximum avec une présentation générale, la définition des axes stratégiques et les objectifs - actions - jalons - indicateurs.

#### **4. Enseignement et vie étudiante**

##### **4.1 Dossier d'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle explique que l'INSPE de l'académie de Nantes est une composante de l'Université de Nantes. Le Mans Université et l'Université d'Angers sont partenaires.

Cette structure a subi un certain nombre de réformes depuis l'IUFM et l'ESPE, avec la réforme des masters de professorat et d'éducation.

L'INSPE attend que le dossier soit voté au sein des instances des établissements partenaires avant de déposer le dossier d'accréditation.

Cet institut est développé sur 5 sites : Angers, la Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans et Nantes.

L'INSPE propose 3 axes stratégiques pour ce prochain contrat, qui durera également 6 ans. Les axes se rapportent à la qualité de la formation, la recherche et l'international (diapositive 34).

L'offre de formation de l'INSPE est inchangée. L'institut propose les mêmes mentions et les mêmes parcours (diapositive 35). Les objectifs des 3 mentions sont en conformité avec les principaux objectifs de la réforme. L'INSPE devra également développer l'approche par compétences.

L'INSPE dispose d'un budget de projet. Chaque partenaire doit contribuer à construire ce projet en apportant des moyens financiers, immobiliers et humains. Les ministères apportent une

dotation spécifique. L'Université d'Angers apporte une participation au bâtiment du site et en ressources humaines, différents enseignants sont présents dans les parcours des masters MEEF premier degré, second degré et documentation.

Le projet a été bien accueilli par les membres du Conseil d'institut.

Monsieur ROBLÉDO explique que, comme il s'agit d'un projet partenarial, les Universités d'Angers et du Mans doivent se prononcer par l'intermédiaire d'un vote.

Le dossier d'accréditation est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 57 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Monsieur BOISSON explique qu'il a souhaité voter contre ce projet car il constate que depuis les premières réformes du CAPES, les universités ne sont plus que des prestataires de services avec de moins en moins de moyen. Il suggère de ne plus être partenaire de ce type d'institut.

Les maquettes du CAPES sont définies dans le cadre de l'INSPE. L'UFR est obligée d'ajouter des heures car elle n'a plus les moyens par rapport à d'autres universités.

Monsieur ROBLÉDO demande si Monsieur BOISSON a observé une évolution dans le taux de réussite au concours.

Monsieur BOISSON répond qu'en 10 ans, les résultats sont nettement moins bons, comparativement à d'autres INSPE.

Monsieur DANIEL confirme cette analyse.

Madame MALLET va transmettre ces remarques.

Monsieur ROBLÉDO explique que ce projet de budget intègre l'effort consenti par l'Université d'Angers. Si des heures supplémentaires sont observées, elles peuvent venir en déduction de la contribution financière dans le budget de l'INSPE. Il est nécessaire que la politique de l'INSPE soit partagée par les établissements partenaires.

## **5. Affaires générales et statutaires**

### **5-1a Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers – ELECTION**

Monsieur ROBLÉDO explique que 8 sièges sont à pourvoir à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers par des étudiants élus au Conseil académique, qu'ils soient titulaires ou suppléants.

La moitié des sièges est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes.

Avec 8 sièges de représentants des étudiants, le code de l'éducation a instauré une représentation paritaire des enseignants et des étudiants. Cette composition permet aux étudiants d'être jugés, en partie, par leurs représentants.

Monsieur ROBLÉDO explique que la section disciplinaire des usagers est très importante dans la vie de l'établissement. Il est primordial que les étudiants soient partie prenante de cette section disciplinaire.

Madame RICHARD indique qu'il s'agit d'une expérience enrichissante, notamment en termes de compétences acquises. Cela permet d'apprendre des pratiques qui font partie de la vie des entreprises, des écoles et des universités. Un étudiant pourrait être confronté dans sa vie professionnelle à ce type de problématique. Il disposerait déjà d'un bagage. L'Université ne sait pas encore comment certifier les compétences acquises dans ce cadre, mais cela est un objectif.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'un appel à candidatures a été transmis le 11 février 2022. Un étudiant et 4 étudiantes ont déposé leur candidature. Il reste 3 sièges à pourvoir par des étudiants de sexe masculin. Il est possible de se déclarer candidat pendant la séance.

Aucun étudiant ne se manifeste en séance pour déposer sa candidature.

Les étudiants sont invités à procéder à l'élection à bulletins secrets.

### **5-1b Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des MCF et assimilés ELECTION**

Monsieur ROBLÉDO explique que l'Université d'Angers doit également procéder à une élection partielle concernant le collège des Maîtres de conférences et assimilés de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, à la suite de la perte de qualité pour siéger de l'un de ses membres.

Afin de respecter la parité, il convient d'élire 1 homme.

Aucune candidature n'a été réceptionnée. Monsieur ROBLÉDO explique qu'il est encore possible de se déclarer en séance.

Aucune candidature ne se déclare en séance, l'élection ne peut pas être organisée.

### **5-2 Elections à la section disciplinaire des enseignants et enseignants-chercheurs**

Monsieur ROBLÉDO explique que l'Université d'Angers doit organiser deux élections (*cf. diapositives 42 et 43*).

La première élection doit permettre d'élire un représentant masculin des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, composant le 3ème collège de la SDEC (articles R712-13, al.3 et R712-18 du code de l'éducation) :

4 candidatures masculines ont été réceptionnées, de 4 composantes différentes.

La seconde élection doit permettre l'élection d'un représentant de chaque sexe du personnel vacataire.

1 candidature féminine a été réceptionnée

6 candidatures masculines ont été réceptionnées.

Les maîtres de conférences et assimilés du Conseil académique plénier procèdent aux deux élections.

## 5-3 Résultats des élections

### 5-3 a Résultat des élections à la section disciplinaire des usagers

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers		
<b>Collège des Usagers</b> 8 sièges sont à pourvoir à la section disciplinaire par des étudiants élus au Conseil académique, qu'ils soient titulaires ou suppléants. 4 sièges sont à pourvoir par des hommes et 4 sièges sont à pourvoir par des femmes	BRIAND – BOUCHER Benjamin	Elu avec 10 voix pour
	LAUNOIS Juliette	Elue avec 10 voix pour
	GARNIER Maxence	Elue avec 10 voix pour
	BRÉON Lucie	Elue avec 10 voix pour
	STEFFAN-GATINEAU Mathilde	Elue avec 10 voix pour
<b>Collège des Maîtres de conférences ou personnels assimilés :</b> Election organisée à la suite de la perte de qualité pour siéger de l'un de ses membres. 1 homme doit être élu afin de respecter la parité.	Aucune candidature déclarée	Aucune élection organisée

### 5-3 b Résultat des élections à la section disciplinaire des enseignants et enseignants-chercheurs

#### 1<sup>er</sup> tour :

Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs		
<b>Election d'un représentant masculin des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, composant le 3ème collège de la SDEC</b>	Erwan AUTRET	7 voix pour
	Frédéric CACKOWSKI	2 voix pour
	Sylvain DEMATTEIS	4 voix pour
	Ludovic NIEUL	4 voix pour
<b>Election d'un représentant de chaque sexe du personnel vacataire</b>	Bénédicte DE MONTFORT	<b>Elue avec 15 voix pour au 1<sup>er</sup> tour</b>
	Éric BELLIER	Pas de voix pour
	Pierre GUYON	1 voix pour
	Philippe MONTEMBault	2 voix pour
	Christophe OUEDRAOGO	6 voix pour

	Stéphane RAVIART	Pas de voix pour
	Yann VINCENT	7 voix pour

Aucune majorité absolue ne se dégageant pour pourvoir 1 siège de représentant masculin des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement composant le 3ème collège de la SDEC et un siège de représentant du personnel masculin vacataire, un second tour est organisé, à la majorité relative.

**2ème tour :**

<b>Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs</b>		
<b>Election d'un représentant masculin des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, composant le 3ème collège de la SDEC</b>	<b>Erwan AUTRET</b>	<b>Elu avec 9 voix pour</b>
	Frédéric CACKOWSKI	Pas de voix pour
	Sylvain DEMATTEIS	4 voix pour
	Ludovic NIEUL	4 voix pour
<b>Election d'un représentant de chaque sexe du personnel vacataire</b>	Éric BELLIER	Pas de voix pour
	Pierre GUYON	Pas de voix pour
	Philippe MONTEBAULT	1 voix pour
	Christophe OUEDRAOGO	6 voix pour
	Stéphane RAVIART	1 voix pour
	<b>Yann VINCENT</b>	<b>Elu avec 8 voix pour</b>

Note postérieure à la séance : un membre élu de la section disciplinaire ne pouvant également siéger à la cellule VDH, monsieur AUTRET a indiqué vouloir privilégier sa mission à la cellule VDH.



#### 5-4 Bilan de la cellule VDH

Madame RICHARD présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle explique que la cellule VDH est composée de membres nommés par le Président (diapositive 44), de membres élus (diapositive 45) et d'experts (diapositive 46).

1 personnalité extérieure qualifiée fait partie de cette cellule, il s'agit de Madame Isabelle BEAUFILS du planning familial 49 afin d'apporter un regard extérieur sur son fonctionnement.

Les personnes victimes de violences, discriminations et harcèlements ou témoins de ce type de comportement sont invitées à adresser un mail à : [cellule.violences@listes.univ-angers.fr](mailto:cellule.violences@listes.univ-angers.fr) . Seules 2 personnes sont destinataires de ces messages : Madame Isabelle RICHARD et Madame Delphine LUCAS.

Cette année, l'objectif a été d'assurer la promotion de l'existence de la cellule. Certains membres de la cellule, et principalement le chargé de mission égalité David NIGET, sont intervenus auprès des promotions d'étudiants lors des réunions de rentrée. Un film a été réalisé pour expliquer l'existence de la cellule.

La mission égalité a d'autres idées pour promouvoir l'existence de la cellule à la rentrée prochaine.

Lorsqu' un mail est adressé à la cellule VDH, une réponse est adressée au plus tard dans les 3 jours. Le secrétariat transmet une fiche de description vierge qui doit permettre à la victime de décrire sa situation. La victime n'est pas obligée de remplir cette fiche.

Un mail est ensuite adressé à l'ensemble des membres de la cellule VDH, avec un bref descriptif de la situation pour permettre la désignation d'un binôme d'écouter formés. Un rendez-vous est fixé, en général 2 semaines maximum suivant le signalement. Il se tient dans la majeure partie des cas à la bibliothèque universitaire. L'entretien donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu qui est ensuite relu par la personne qui a été écoutée. Le binôme peut être en mesure, dès la première écoute, de donner des premiers conseils et des informations d'orientation. Toutes les situations sont ensuite discutées collectivement dans le cadre des réunions de la cellule VDH.

Si cela s'avère nécessaire, des décisions peuvent être prises en urgence sans attendre les réunions de la cellule VDH. Cela a été le cas pour, par exemple, prendre des mesures d'interdiction d'accès aux locaux.

Une attention est portée à l'anonymat des documents et au stockage sécurisé des informations.

La cellule VDH essaie de formaliser le résultat des discussions dans une fiche d'avis. Ce point reste à améliorer.

Les conseils formulés relèvent principalement de mesures de suivi psychologique, avec une orientation vers le SSU ou hors de l'Université d'Angers. Des mesures d'adaptation de la scolarité ont parfois été prises, par exemple en changeant un étudiant de groupe de TD. La cellule VDH peut également orienter vers des conseils juridiques, notamment en cas d'agression sexuelle ou de viol. Les personnes sont le plus souvent orientées vers l'association France victime avec laquelle l'Université va formaliser un partenariat.

Madame RICHARD présente quelques éléments chiffrés des activités 2020 et 2021 (diapositive 50). Des signalements au procureur ont été effectués, conformément à l'article 40 du code de procédure pénale, autant que possible avec l'accord de la victime. Ces signalements ont parfois été différés, pour que la victime ait le temps de faire le chemin nécessaire pour accepter le processus.

En 2 années, la section disciplinaire des usagers a été saisie à 2 reprises. Une saisine est en attente. La section disciplinaire des étudiants a prononcé une sanction de 6 mois d'exclusion de l'établissement dans un cas et de 2 ans d'exclusion de toute université française dans l'autre cas.

Des liens réguliers sont entretenus avec la cellule égalité, notamment par l'intermédiaire du chargé de mission égalité, Monsieur David NIGET, qui assiste aux réunions de la Cellule VDH. La Cellule VDH s'occupe de situations individuelles, la Commission égalité s'occupe de questions plus systémiques dans l'objectif de prévenir les événements susceptibles d'arriver à la Cellule VDH. La Commission égalité a par exemple mis en place la campagne d'affichage réalisée à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. La Commission égalité organise parfois des interventions auprès des promotions concernées.

Un lien est aussi établi avec les instances disciplinaires.

Madame RICHARD présente le bilan des signalements reçus par mail : 16 signalements ont été reçus en 2020 et 25 signalements en 2021 (diapositive 53). Le nombre de signalements sera probablement plus important en 2022. 10 signalements ont déjà été réceptionnés depuis le début de l'année.

Les signalements sont la plupart du temps réalisés par la victime, qui est le plus souvent une étudiante. Les victimes sont majoritairement les étudiants de l'université d'Angers (diapositive 55).

Les faits signalés sont caractérisés de façon probable, la Cellule VDH n'est pas une commission d'enquête et prend les éléments tels qu'ils lui sont confiés. 7 agressions sexuelles et 8 viols ont été signalés. La Cellule VDH reçoit majoritairement des situations graves.

Les auteurs des faits sont fréquemment des personnes extérieures à l'Université. Les étudiantes victimes de viol dans un contexte privé ou familial ont parfois contacté la Cellule VDH comme première porte d'entrée. 14 étudiants ont été identifiés comme auteurs des faits, notamment pour 3 signalements de viol.

Madame RICHARD explique que la Cellule reçoit plus de signalements qu'auparavant. Les réponses apportées aux victimes sont rapides. La Cellule dispose d'une expertise croissante, notamment en raison de la réception de signalements qui, pour certains, se ressemblent. Les décisions sont collégiales. Elles ne relèvent pas uniquement de 2 personnes.

Concernant les points négatifs, des obstacles persistent concernant les signalements du personnel. Les points d'entrées sont multiples pour le personnel. Le personnel peut souhaiter s'adresser à son responsable hiérarchique, au CHSCT, aux responsables syndicaux, aux RH, aux directions des composantes, au SSTU. Le personnel ne semble pas avoir confiance dans l'anonymat de la cellule VDH. La Cellule réfléchit à la possibilité de recourir à une structure extérieure pour les cas de personnel. Certaines universités l'ont fait.

L'objectif pour l'année à venir est de renforcer la formation des membres de la cellule VDH. Il conviendra également de bien articuler l'action de la Cellule avec les responsables de formation des composantes. Certains responsables de formation se sont offusqués que l'étudiant ait saisi la cellule VDH et ne soit pas venu directement les informer d'une situation problématique. À chaque fois que les victimes l'acceptent, la cellule VDH fait part des échanges avec les responsables de formation. Cela s'avère très pertinent lorsqu'il s'agit d'agressions en stage. Il est primordial que la composante dispose de l'information.

L'Université d'Angers va probablement conventionner avec France victimes 49 pour bénéficier de leur expertise.

Des échanges seront plus réguliers entre la cellule VDH et les membres des sections disciplinaires.

La cellule VDH a une interrogation assez récurrente concernant la pertinence de maintenir une écoute en première approche par des écoutants non professionnels. Cette discussion est revenue à plusieurs reprises au sein de la Cellule, sans que les conclusions ne soient encore établies. Les professionnels de santé et de travail social présents au sein de la cellule VDH sont perplexes par rapport à une écoute réalisée par des non professionnels.

D'autres membres de la cellule VDH, et notamment des étudiants, estiment que cette écoute par les pairs est très importante. L'étudiant qui veut rencontrer un professionnel peut le faire en contactant directement le SSU. Si l'étudiant préfère contacter la cellule VDH, il a ses raisons.

Parmi les signalements réceptionnés, certaines personnes sont à la recherche d'un soutien psychologique, ou juridique, mais d'autres en bénéficient déjà et s'inscrivent dans une démarche plus militante, en souhaitant témoigner auprès de l'institution des problèmes qu'ils rencontrent.

Pour les étudiants qui représentent la majorité des signalements, l'écoute par les non professionnels semble adaptée. La question se pose davantage pour le personnel.

Monsieur ROY demande comment les écoutants sont choisis.

Madame RICHARD répond que les binômes sont constitués, lorsque cela est possible, d'un homme et d'une femme. Lorsqu'une plainte émane d'un étudiant, le binôme est autant que possible composé d'au moins un étudiant. Chaque fois que la situation semble comporter des éléments complexes sur le plan psychologique, le binôme propose au moins un professionnel de santé. Les professionnels de santé ne sont pas toujours à l'aise concernant leur positionnement dans le cadre de cette écoute.

Les rendez-vous pris doivent tenir compte des disponibilités des écoutants.

Monsieur LAGARCE explique que les étudiants en pharmacie ont réalisé un sondage national relatif au harcèlement. Une discussion s'est tenue en conférence des doyens, où les représentants des étudiants sont présents. Il s'avère que ce type de cellule correspond exactement au besoin exprimé par les étudiants. La fréquence des cas va être croissante. Le sondage évoqué fait un point par ville. A Angers, les étudiants ne souhaitent plus laisser passer ce type de situations. 95% des étudiants ont indiqué que, s'ils étaient témoins d'une situation de violences, ils la signaleraient.

Il faut encourager les personnes à signaler les événements.

Madame RICHARD répond qu'un certain nombre de situations conduisent à un signalement mais pas nécessairement à un rendez-vous d'écoute parce que le signalant ne le souhaite pas.

Cela permet à la cellule VDH, en lien avec la mission égalité, d'alerter les responsables de formation en les invitant à être attentifs à une ambiance de promotion par exemple.

Monsieur LAGARCE estime qu'il est important d'indiquer aux étudiants qu'ils peuvent faire remonter ce type de violences également après la fin de leurs études. Le panel de l'ANEPF a fait état de situations d'étudiantes qui avaient subi un viol lors de leur stage à l'officine et elles ont évoqué la situation plus de 8 ans après la sortie de leurs études. Il est important de faciliter la déclaration des étudiants après leurs études pour avoir une vision exhaustive et permettre de retrouver les coupables.

## **6 – Ressources Humaines**

### **6-1 Chaires de professeur junior**

Monsieur SIMONEAU présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il rappelle que l'Université d'Angers a transmis 2 projets de chaire de professeur junior au ministère en juillet 2021 lors d'une première vague (diapositive 62).

Les 2 chaires ont été accordées. Leur mise en place devait normalement être prévue en janvier 2022. La parution tardive des décrets n'a pas permis de respecter ce délai. Les universités ont obtenu des informations sur les procédures de recrutement seulement en janvier 2022.

La mise en œuvre doit normalement être terminée en juin 2022. Les services sont en train de mettre en place le processus de recrutement sur ces 2 chaires, portées respectivement par le laboratoire MINT en collaboration avec MOLTECH et par l'IRHS.

Les comités de sélection ont été approuvés par le Conseil académique restreint du 8 mars 2022. Les comités devront travailler entre le mois de mai et le mois de juin 2022 pour réaliser les recrutements. Le calendrier est contraint.

Une seconde vague de recrutement a été proposée début janvier 2022 par le Ministère. Les projets devaient être déposés pour le 20 février 2022 au plus tard, ce qui représentait un délai très court.

L'Université d'Angers avait heureusement anticipé cette possibilité de dépôt de chaires de professeur junior. Les structures fédératives de recherche ont lancé un appel à projets mi-décembre 2021. Un bureau exceptionnel de la Commission de la recherche élargi aux directions de composantes concernées par le dépôt de chaire a été organisé le 24 janvier 2022. Ce bureau a permis l'instruction des dossiers et de décider des projets qui pourraient être transmis au Ministère dans le cadre de cette campagne 2022.

L'Université d'Angers avait envisagé d'obtenir l'avis du Conseil académique plénier sur ces remontées de projets mais cela n'a pas été possible compte tenu du calendrier très serré.

L'Université est actuellement en attente de la réponse du Ministère par rapport à cette remontée de projets.

Pour cette seconde vague, l'Université a décidé de transmettre des projets de chaires qui s'inscrivent dans les axes prioritaires de l'établissement, qui soient cohérents avec la stratégie du laboratoire et de la composante et qui s'adossent à un organisme de recherche.

Un appel à candidatures ouvert et transparent devra ensuite être organisé. Il peut être pertinent d'avoir pré-identifié d'excellentes candidatures susceptibles de venir travailler sur un sujet précis.

Ce dispositif de chaire a principalement été utilisé pour renforcer la recherche à l'Université. Les chaires de professeur junior sont avant tout un outil de soutien à la recherche, au moins pendant la durée de pré titularisation, puisque l'obligation de service d'enseignement est plafonnée à 64 h au bénéfice du temps recherche. L'objectif est de consolider les domaines d'excellence déjà bien identifiés comme les domaines des sciences du végétal, des matériaux moléculaires et soutenir l'émergence de thèmes pluridisciplinaires à fort potentiel sociétal (exemple tourisme, enfance et jeunesse).

Il convient également de soutenir les thématiques qui possèdent une visibilité indiscutable au niveau national et international.

L'Université souhaitait remonter un maximum de 2 projets.

Monsieur SIMONEAU présente les 4 projets réceptionnés, remontés par les structures fédératives de recherche et les directions des composantes (diapositive 65). Ces 4 projets ont été analysés dans le cadre du bureau élargi de la Commission de la recherche.

En définitive, ce sont les projets des laboratoires TEMOS (EMHA | Enfances en migrations et agentivité : approches historiques et anthropologiques) et LPG (CarbPast | Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères) qui ont été transmis (diapositive 66).

Le projet de l'UMR Moltech Anjou correspondait également aux critères de priorisation identifiés, mais le bureau a considéré qu'un projet avait été déposé l'an dernier impliquant de façon importante ce laboratoire.

Ce projet, s'il est maintenu, sera prioritaire pour une prochaine remontée au Ministère.

Une 3ème chaire de professeur junior a été remontée (projet Seed-Adapt | Adaptation des semences aux changements climatiques et à la transition agro-écologique).

Cette chaire n'est pas portée par l'Université d'Angers mais par Agrocampus Ouest, au bénéfice de l'IRHS dont l'Université d'Angers est co-tutelle avec l'INRAe. L'Université d'Angers n'a pas d'implications en termes de gestion de cette chaire. Si ce projet était retenu par le Ministère, cela renforcerait le potentiel recherche de l'IRHS.

Monsieur SIMONEAU précise que les recrutements devront être réalisés durant le premier semestre 2022, pour une prise de fonction en septembre 2022. Ce calendrier est susceptible d'évoluer.

En l'absence de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h05.

**Le Président de  
l'Université d'Angers,**  
*Christian ROBLÉDO*

**La vice-Présidente du Conseil d'administration,  
En charge de l'égalité**  
*Isabelle RICHARD*

**La Vice-Présidente Formation et Vie Universitaire**

*Sabine MALLET*

**Le Vice-Président Recherche**

*Philippe SIMONEAU*

***ANNEXE : diaporama de la séance du 8 mars 2022***

# Conseil Académique plénier du Mardi 08 mars 2022

## **Ordre du jour :**

1. Information
2. Approbation des procès-verbaux du CAC
3. Vie de l'établissement
4. Enseignement et vie étudiante
5. Affaires générales et statutaires
6. Ressources humaines



# 1. Informations

1.1 Rapport d'évaluation HCERES et réponse de l'établissement

1.2 Retour sur les appels à projets

# 1.1 Rapport d'évaluation HCERES points forts- points à améliorer

- Un sentiment d'appartenance très fort,
  - Une adhésion à un mode de gouvernance participatif,
  - Un dialogue social de qualité,
  - Une culture de la collaboration,
  - Une comitologie qui favorise le dialogue,
  - Des schémas directeurs formalisés et structurés,
  - Une université engagée dans son territoire,
  - Un soutien très fort des collectivités locales et territoriales,
  - Une politique de formation ambitieuse,
  - Des outils de structuration de la recherche efficaces et partagés,
  - Des outils de gestion financière opérationnels
- Une définition insuffisante des objectifs stratégiques de développement, qui empêche la hiérarchisation des projets et risque d'être à l'origine d'une dispersion des énergies.
  - Une charge de travail des personnels qui atteint ses limites et l'encadrement insuffisant d'un certain nombre de formations.
  - Une dotation actuelle qui n'est plus en adéquation avec la réalité des activités de l'établissement et qui pourrait être un frein à l'avancement des projets.
  - Une dégradation des résultats financiers qui fait peser un risque sur la capacité d'investissement de l'université à moyen terme.
  - Un manque de communication interne sur les objectifs et les projets développés dans le cadre de la ComUE expérimentale.
  - Une absence de stratégie de développement de l'offre de formation et de la recherche à l'international.

# 1.1 Rapport d'évaluation HCERES

## Recommandations

- Affirmer, formaliser et mettre en œuvre une stratégie qui inverse l'évolution de la situation financière.
- Veiller à la définition d'une politique de valorisation de la formation et de la recherche dans le cadre de la ComUE expérimentale pour favoriser les innovations et amplifier le développement des ressources propres.
- Développer des actions de soutien à la recherche, notamment en coordination avec les EPST.
- Renforcer l'accompagnement au montage de projets et améliorer leur mode de gestion.
- Poursuivre la structuration de la démarche qualité pour en faire une aide au pilotage global de l'université.
- Coordonner les nombreuses initiatives en matière de vie étudiante à l'échelle de l'établissement pour améliorer leur dissémination au bénéfice de l'ensemble de la communauté.
- Saisir les possibilités offertes par les projets structurants en cours, notamment dans le cadre de la ComUE expérimentale et du Data Center, pour développer des mutualisations d'offre de service.

# 1.1 Rapport d'évaluation HCERES réponse de l'établissement

Observations du Président de l'Université d'Angers en réponse à la lecture de ce rapport.

# 1-2 Appels à projets ComUE

## MESRI AMI - Emergences -

[M2ORA "Micro-master pour une attractivité internationale de la formation à-par la Recherche en licence"](#)

### Dépôt

✓ 01 Déc 21

### Réponse favorable

✓ Fév. 22



## PIA 4

[INTEGRAAL - Excellences sous toutes ses formes – Vague 2](#)

### Dépôt

✓ 01 février 22

### Réponse

Avril 22

## AAP «Excellences sous toutes ses formes» - ExcellencES – vague 2

- ✓ **Objectif** : reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site dans la mise en œuvre de leur stratégie propre, élaborée à partir de leur dynamique territoriale et de leurs besoins spécifiques.
- ✓ **Porteurs de projets** : établissement d'enseignement supérieur ou regroupement d'établissements de ce type. D'autres acteurs peuvent être associés : organismes nationaux de recherche, collectivités locales, entreprises...
- ✓ **Enveloppe** : 800 M€
- ✓ **Opérateur** : ANR

*Pour plus d'informations*

*Clôture vague 2 : 01/02/2022*

**Clôture finale : 31/10/2022**

# Appels à projets UA

## PIA 4

- AMI CMA-Compétences et Métiers d'avenir
- Accélération des stratégies de développement des etbs ESR

## Dépôt

- 05 juillet 22
- 14 juin 22

## MESRI

- Chaire Professeur Junior – 2 ème vague
- Label SAPS\* – 2 ème vague

*\*Science avec et pour la société*

## Dépôt

- ✓ 21 Février 22
- ✓ 01 Mars 22

## Réponse

# Appels à projets UA

## EUROPE

Alliance Européenne- EU GREEN

MSCA COFUND Phd

## Dépôt

Mars 22

Février 23



## AMI «Compétences et métiers d'avenir »

- ✓ **Objectif** : répondre aux besoins des entreprises en matière de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir afin de s'inscrire dans la stratégie France 2030. Il s'agira de (1) : identifier les diagnostics de besoin en compétences et en formation et (2) : financer les projets les plus adaptés aux besoins de demain.
- ✓ **Projets attendus** : 2 catégories : **diagnostics** ou **dispositifs de formation** : i) enseignement supérieur ii) enseignement scolaire ou formation continue
- ✓ **Porteurs de projets** : Consortium associant a minima une entreprise, un organisme de formation ou d'accompagnement, un donneur d'ordre public dans l'achat de formation continue des chercheurs d'emploi (conseils régionaux, Pôle emploi, OPCO).
- ✓ **Opérateur** : Agence nationale de la recherche et Caisse des dépôts

*Relève 1 : 24/02/2022*

*Relève 2 : 05/07/2022*

**Clôture finale :**

*Pour plus d'informations*

## AAP «Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche»

- ✓ **Objectif** : aider les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à accroître leurs ressources pour déployer des projets nouveaux portés par leurs personnels et leurs équipes grâce aux moyens supplémentaires ainsi obtenus.
- ✓ **Projets attendus** : projets qui développent la formation tout au long de la vie. Ils peuvent concerner toutes les missions : formation, recherche, international, innovation, expertise...
- ✓ **Porteurs de projets** : établissement d'enseignement supérieur et de recherche
- ✓ **Enveloppe** : 200 M€
- ✓ **Opérateur** : ANR

# Présentation du projet INTEGRAAL

- Éléments de contexte
- Signature du projet
- Priorités et actions clés
- Des actions concrètes
- Montage budgétaire
- Mise en cohérence avec les stratégies et actions portées par les collectivités territoriales
- Gouvernance

6 partenaires :

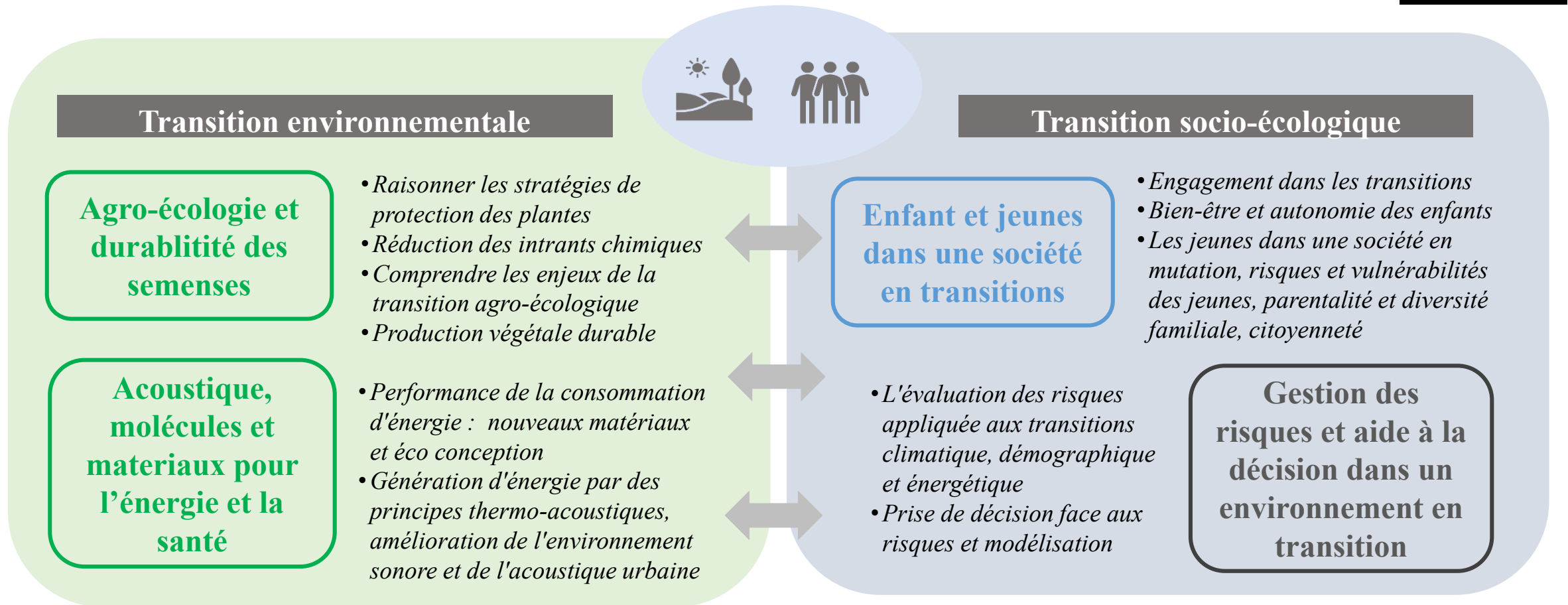
- **COMUE Angers – Le Mans**
- Université d'Angers
- Le Mans Université
- INRAE
- CNRS
- Institut Agro Rennes-Angers

*Co-porteurs : Françoise GROLLEAU & Charles PEZERAT*

## Quelques éléments de contexte

- ❑ Réponse de la COMUE Angers-Le Mans à l'appel à projet PIA4 Vague 2  
« Excellences sous toutes ses formes » (1<sup>er</sup> février 2022)
- ❑ 15 projets retenus sur 35 en Vague 1  
(8/12 pour les établissements Idex-Isite ; 7/23 pour les autres)  
pour un montant total de 292 M€
- ❑ Montant encore mobilisable : 295 M€ pour les projets hors Idex/Isite

# Signature d'INTEGRAAL



# Priorités et actions clés

## Priorité 1

Soutenir la recherche à fort impact dans le champ des transitions

### Axe I :

Renforcement des capacités de recherche  
Soutien à la recherche interdisciplinaire émergente  
Hub recherche

## Priorité 2

Développer une offre de formation de haut niveau et attractive

### Axe II :

Graduate programmes  
Consolidation du lien M et D  
Bourses d'excellence  
Intégration de cours transversaux  
Micro-masters



## Priorité 3

Stimuler l'innovation collaborative et le lien aux entreprises

### Axe III :

Cellule partenariats  
Hub Entreprises  
Open labs

## Priorité 4

Interaction avec la société et engagement en matière de RSE

**Axe IV :**  
Label SAPS

**Axe V :**  
Green campus  
Engagement DD&RS

# Des actions concrètes

## ► **Projet Green Campus sur Belle Beille**

The logo for INRAE, consisting of the letters 'INRAE' in a bold, teal, sans-serif font.The logo for l'institut Agro, featuring the text 'l'institut Agro' in a black serif font, with 'agriculture • alimentation • environnement' in a smaller black sans-serif font below it. To the right is a circular blue logo with 'AGRO CAMPUS' in white.

Territoire de 100 hectares partagés par INRAE, l'UA et l'institut Agro Angers-Rennes dont 50 hectares de surface agricole pour l'expérimentation. Un campus en mutation qui accueille Terres des Sciences, Plant&Cité, Angers technopole + un projet de réseau de chaleur et des réhabilitations diverses. Nombre d'étudiants en croissance, centralisation des services à la Passerelle, arrivée du tramway, parcours santé, jardins partagés, logements étudiants et une jonction campus-quartier à repenser.

Ambition de réaliser un double projet

- **un projet d'éco-campus exemplaire (1er site pilote pour l'INRAE en France)**
- un projet de quartier-campus inclusif, durable et attractif

Conditions pour réussir : un comité de pilotage associant les parties prenantes, Angers Loire Métropole, l'ADEME et les associations étudiantes

# INTEGRAAL: Construction budgétaire

ANR 1 M€

**Volet 1 : Pilotage institutionnel**  
Leader et Manager de projet, communication, veille,  
cellule internationale...  
Total : 1,9 M€

ANR 7,6 M€

**Volet 2 : Recherche**  
Soutien aux projets de recherche structurants,  
émergents et interdisciplinaires  
Thèses, post-docs, fonctionnement  
Total : 11,4 M€

ANR 8 M€

**Volet 3 : Formation**  
Bourses d'excellence de mobilité en Master  
Bourses de thèses de mobilité et environnement  
Formations transversales, interdisciplinaires,  
micromasters, summer schools  
Total : 140 M€

**DUREE DU PROJET 10 ANS**

**BUDGET TOTAL: 160,6 M€**

**PIA 4 : 20,3 M€ (8% overheads)**

Autres financeurs dont les collectivités sur leurs outils  
de financement existants et soutien ciblé sur les  
dispositifs innovants

ANR 1 M€

**Volet 4 : Innovation, partenariats**  
Cellule partenariat, maturation de projets, aménagement salles, Fab labs ,  
Openlabs  
Total : 3,4 M€

ANR 1,2 M€

**Volet 5 : Science et Société**  
Actions à destination des écoles, lycées et personnels  
AMI sciences participatives, Evènements, Projet de démonstrateurs RSE  
Total : 3,9 M€



# INTEGRAAL

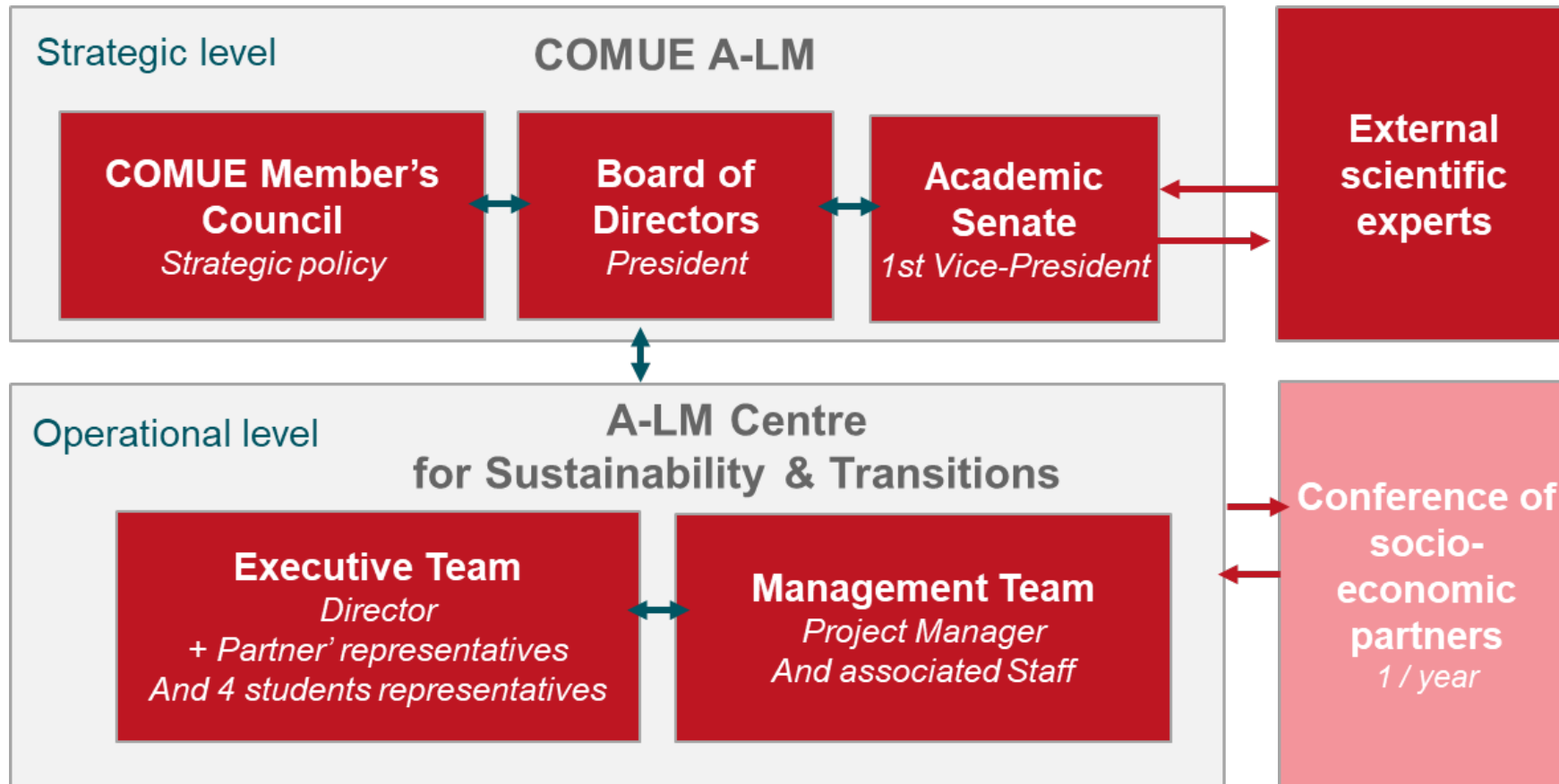


**Mise en cohérence avec les stratégies et actions portées par les collectivités territoriales**

Synergies avec les ambitions de la stratégie ESRI pour développer un modèle d'études supérieures attractif et fertile, conçu avec les ONR, pour maximiser l'effet levier du PIA4.

Alignement avec des projets comme Territoire Intelligent (ALM), Chaire Neutralité Carbone 2040 (LMM), Département Bas Carbone (Mayenne). Appui au dialogue Sciences-Sociétés (SARTerritoires)

# Gouvernance d'INTEGRAAL



**Création d'un  
centre des  
transitions et  
de la durabilité**

# Point élections étudiantes COMUE UA LMU

5 représentants des usagers titulaires et 5 représentants des usagers suppléants dont au moins un doctorant du conseil académique de chaque établissement

Election au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

Alternance des sexes

Dépôt des candidatures le 14 mars 2022 à 12 au plus tard auprès de [laurence.esteve@univ-angers.fr/bureau](mailto:laurence.esteve@univ-angers.fr/bureau) 421 présidence

Le scrutin aura lieu du 5 avril 9h au 6 avril 16h sans interruption par voie électronique

# 2. Approbation du procès-verbal du CAC

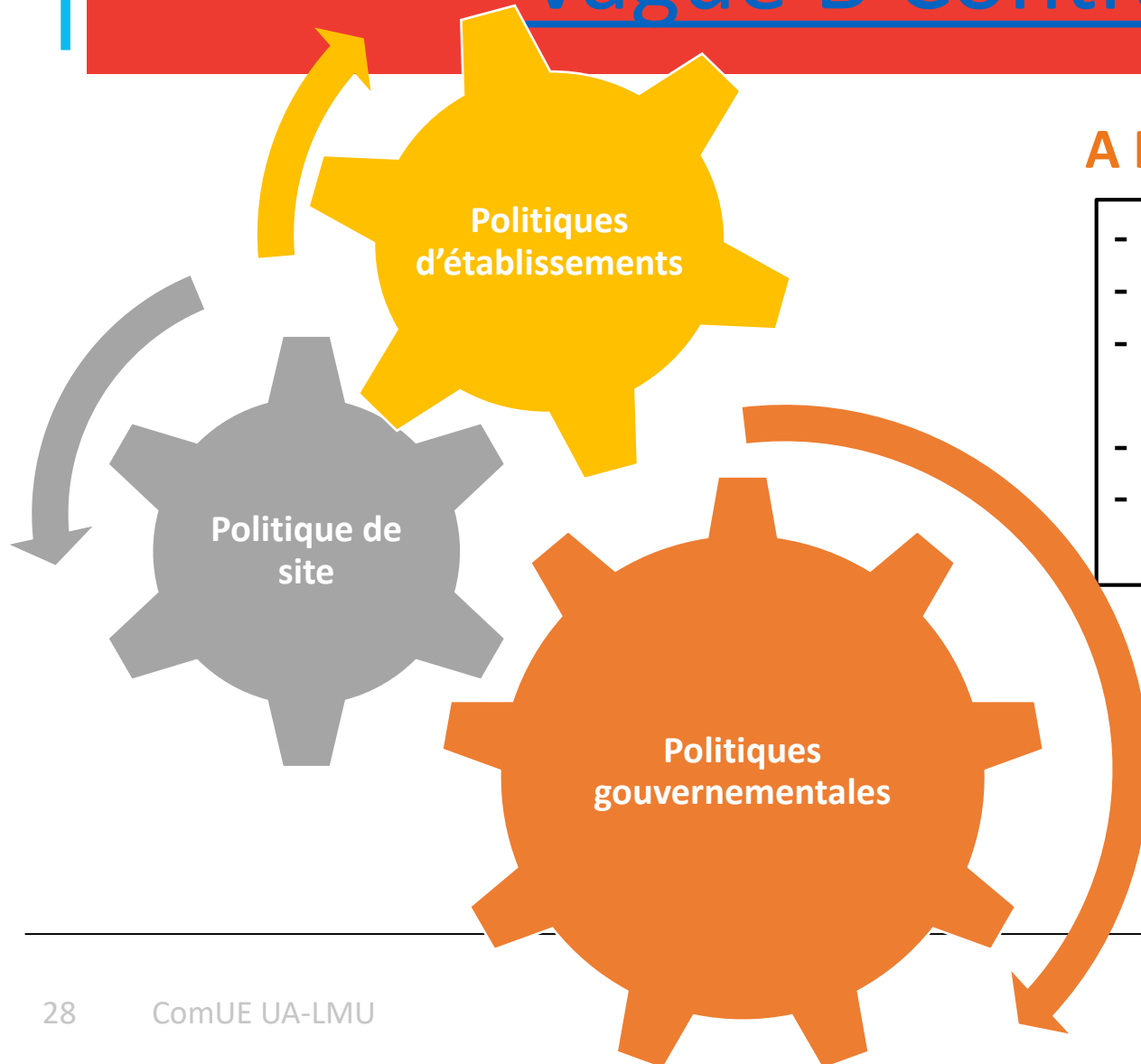
2-1 [Procès-verbal du Conseil académique du 19 octobre 2021](#) – VOTE

2-2 [Procès-verbal du Conseil académique du 23 novembre 2021](#) – VOTE

# 3. Vie de l'établissement

3-1 Méthodologie d'élaboration du contrat d'établissement - **INFORMATION**

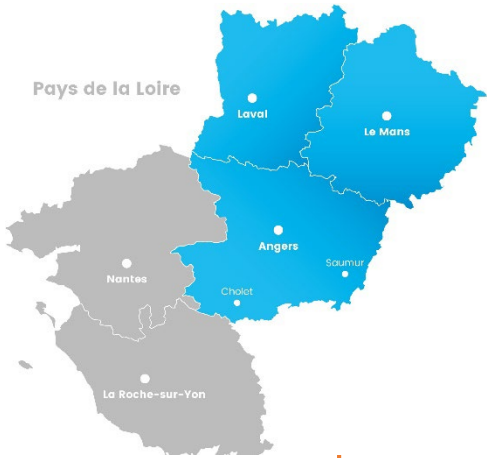
# Vague B Contrat de site 2022-2027



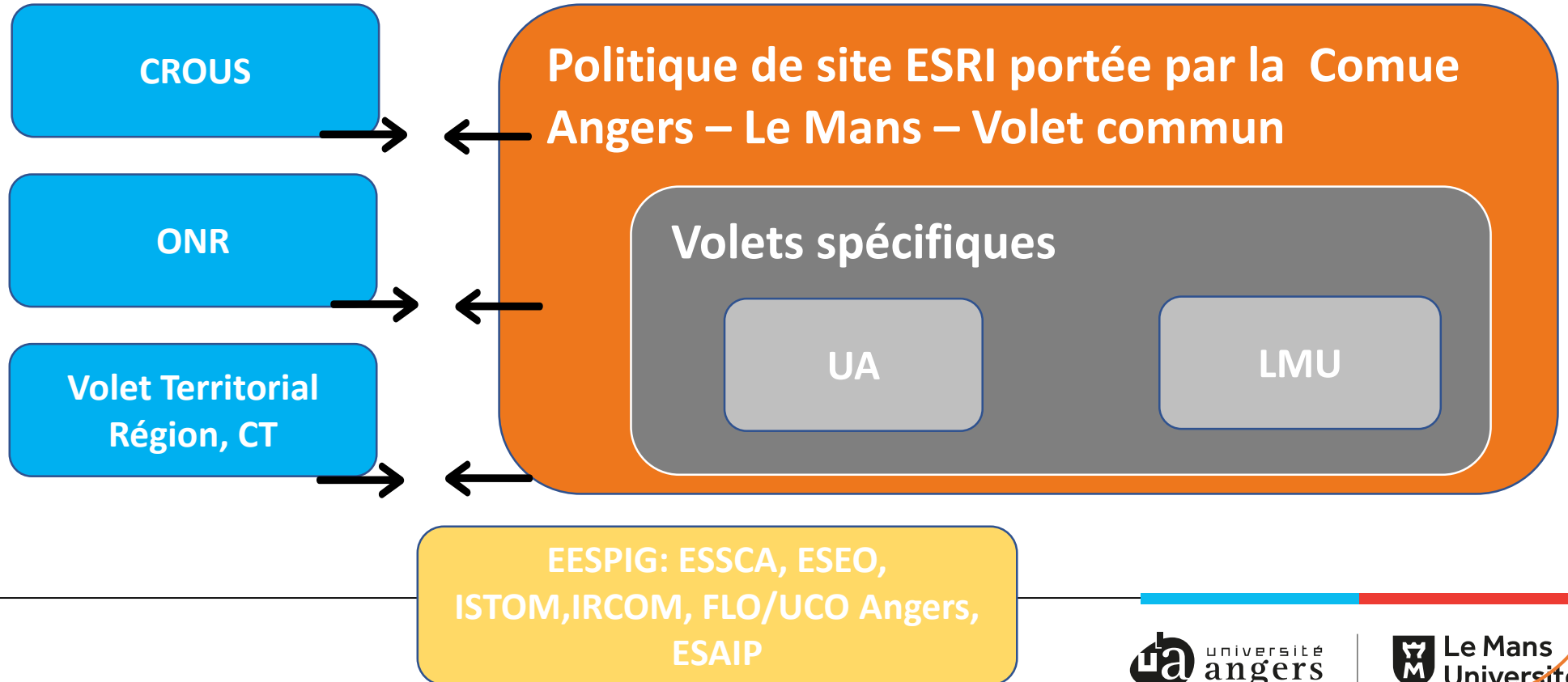
## A RETENIR

- **Durée 6 ans**
- ***Plus stratégique et plus resserré***
- **Affirmer une signature /une identité à l'échelle du site**
- **Axes stratégiques du site ET des établissements**
- **Le DSG annuel s'appuiera sur le contrat de site**

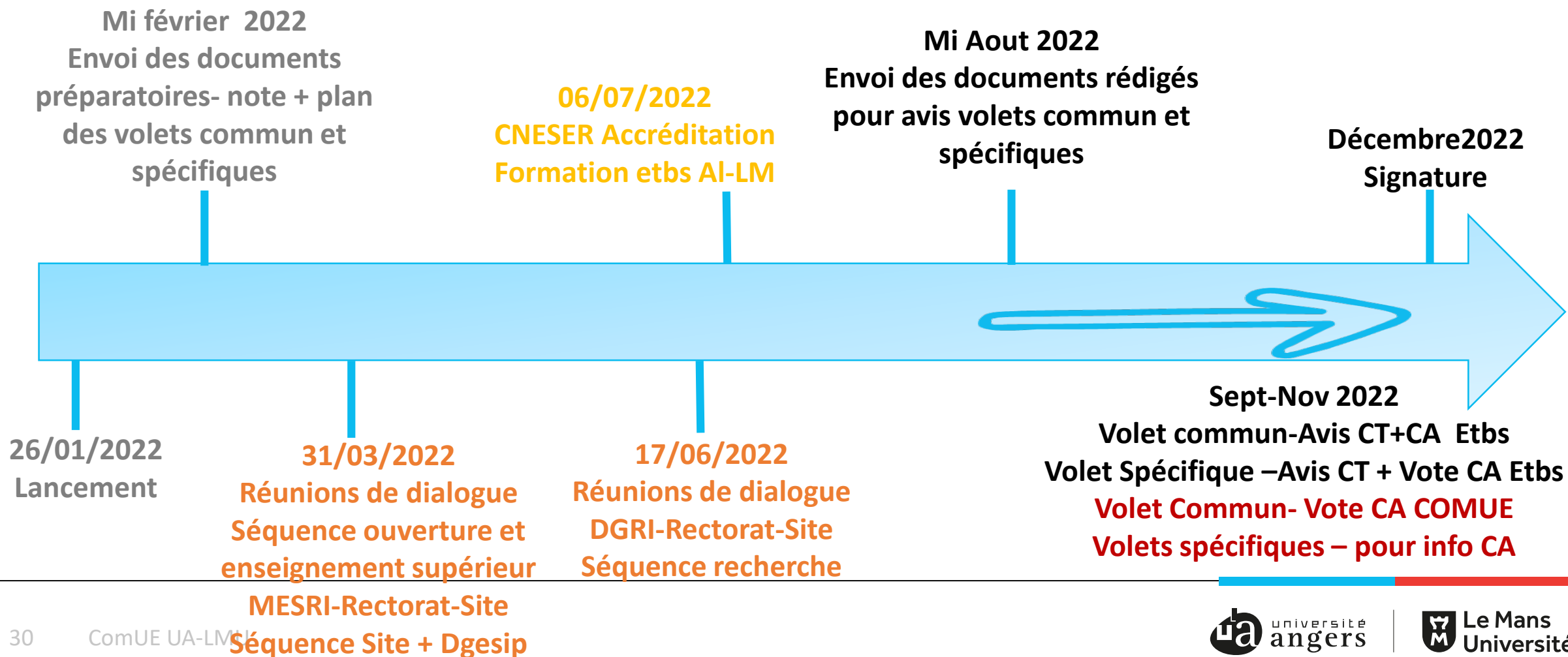
# Vague B Contrat de site 2022-2027



## Contrat pluriannuel - Rectorat et DGESIP & DGRI



# Vague B Calendrier -Contrat de site 2022-2027





# Vague B Contrat de site 2022-2027

## 1. Présentation générale -3 pages

signature du site, environnement, forces et faiblesses, ...

## 2. Axes stratégiques et objectifs

Organisation du site/volet commun participation des étbs/volet spécifique + axes thématiques libres

## 3. Objectifs, actions, jalons, indicateurs



**10-12 pages maxi/volet sans les annexes**

# 4. Enseignement et vie étudiante

4-1 Dossier d'accréditation de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) – **VOTE**

# 4-1 Dossier accréditation INSPE 2022-2027

Institut National du Professorat et de l'Éducation - Académie de Nantes: composante de l'Université de Nantes, avec pour universités partenaires, l'UA et LMU

5 sites: Angers, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Mans, Nantes

Nécessité d'approbation du dossier d'accréditation par les instances des Universités partenaires. (Vote au conseil d'Institut le 19 janvier 2022)

# Axes stratégiques du prochain contrat

## Qualité de la formation :

- Master universitaire et professionnel : formation, recherche et pratique
- Liens avec différents partenaires
- Mettre l'étudiant au cœur du dispositif de formation

## Recherche : L'Inspé n'est pas une unité de recherche mais

- Irriguer la formation par la recherche
- Formation continue
- Pouvoir répondre à des AAP spécifiques

## International :

- Master en deux ans (concours en M2),
- Favoriser la mobilité sortante et entrante
- Formation des étudiants

# Offre de formation

- Offre de formation : reste inchangée. (mêmes mentions, mêmes parcours)
- Pour les trois Mentions « Premier degré », « Second degré » et « Encadrement Éducatif », conformité avec les objectifs principaux de la réforme :
  - ❖ Formation « valeurs de la République », « Laïcité », « Égalité Filles-Garçons » et « École Inclusive »
  - ❖ L'APC comme une trajectoire durant la durée du contrat
  - ❖ Conformité des stages
  - ❖ Le tiers des enseignants ont une classe en responsabilité.

# Budget de projet

- Inspé est un projet partenarial (impliquant une ou plusieurs universités et le Rectorat).
- Chaque partenaire contribue à construire ce projet et apporte des moyens (financiers et/ou humains et/ou immobiliers...).
- Les Ministères apportent une dotation spécifique

**POUR VOTE**

# 5. Affaires générales et statutaires

5-1 Elections à la section disciplinaire des usagers – **ELECTION**

5-2 Elections à la section disciplinaire des enseignants et  
enseignants-chercheurs – **ELECTION**

5-3 Bilan de la cellule VDH – **INFORMATION**

# 5-1-a Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

L'Université d'Angers doit procéder au renouvellement **du collège des étudiants** au sein de la section disciplinaire des usagers.

La section disciplinaire est compétente dans les cas de fraude ou tentative de fraude commise à une inscription, une épreuve de contrôle continu, un examen, ou un concours, Elle est également compétente pour les faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

**8 sièges sont à pourvoir à la section disciplinaire par des étudiants élus au Conseil académique, qu'ils soient titulaires ou suppléants.**

La moitié des sièges est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes. **Il n'est pas possible d'être membre de la SDU et de la cellule VDH.**

Avec 8 sièges de représentants.es des étudiants.es, le code de l'éducation a instauré une représentation paritaire des enseignants.es et des étudiants.es. Cette composition permet aux étudiants.es d'être jugés.ées, en partie, par leurs représentants.es.

Le bon fonctionnement de la section disciplinaire est indispensable au bon fonctionnement de l'Université mais aussi à la garantie des droits des étudiants.es poursuivis.es.





# 5-1-a Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

Un appel à candidatures a été transmis le 11 février 2022. Il est également possible de se déclarer candidat ou candidate le jour de la séance.

Candidatures réceptionnées :

Hommes	Femmes
BRIAND – BOUCHER Benjamin	LAUNOIS Juliette
	GARNIER Maxence
	BRÉON Lucie
	STEFFAN-GATINEAU Mathilde

# 5-1-b Elections à la section disciplinaire des usagers - Collège des MCF et assimilés

L'Université d'Angers doit également procéder à une élection partielle concernant le **collège des Maîtres de conférences et assimilés de la section disciplinaire des usagers, à la suite de la perte de qualité pour siéger de l'un de ses membres.**

Afin de respecter la parité, il convient d'élire 1 homme.

Un appel à candidatures a été transmis le 11 février 2022. Il est également possible de se déclarer candidat le jour de la séance.

Candidatures réceptionnées

# 5-2 Elections à la section disciplinaire des enseignants et enseignants-chercheurs

L'Université d'Angers doit organiser deux élections :

➤ **Election d'un représentant masculin des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, composant le 3ème collège de la SDEC (articles R712-13, al.3 et R712-18 du code de l'éducation) :**

- Electeurs : MCF et assimilés siégeant au CAC (en l'absence d'autres enseignants y siégeant)
- Eligibles : personnels titulaires exerçant dans l'établissement et relevant du collège des « autres enseignants » (PRAG, PRCE, PLP)
- Scrutin uninominal majoritaire à deux tours

**Madame Fei GAO** a été désignée au titre ce collège en 2020.

Un appel à candidatures a été transmis le 21 février 2022.

Candidatures réceptionnées
Erwan AUTRET – Faculté de santé
Frédéric CACKOWSKI - ESTHUA
Sylvain DEMATTEIS - LLSH
Ludovic NIEUL - IUT

**ELECTION**

# 5-2 Elections à la section disciplinaire des enseignants et enseignants-chercheurs

➤ **Election d'un représentant de chaque sexe du personnel vacataire :**

- Electeurs : MCF siégeant au CAC (en l'absence de vacataires y siégeant)
- Eligibles : personnels vacataires en fonction dans l'établissement
- Scrutin uninominal majoritaire à deux tours

Un appel à candidatures a été transmis le 22 février 2022.

**Candidatures réceptionnées :**

Hommes	Femmes
Éric BELLIER	Bénédicte DE MONTFORT
Pierre GUYON	
Philippe MONTEMBAULT	
Christophe OUEDRAOGO	
Stéphane RAVIART	
Yann VINCENT	

# 5-3 Bilan de la Cellule d'écoute des victimes de violences, discriminations, harcèlement

# Constitution de la cellule

## Membres nommés

- **La vice-présidente du Conseil d'administration et Égalité :** Isabelle Richard
- **Le chargé de mission égalité ou son-sa représentant-e :** David Niget
- **3 médecins des services de santé :** Mathieu Guitard, médecin du travail SSTU - Catherine Outurquin, médecin du travail au SSTU - Florence Roquelaure-Cuchet, médecin au SSU
- **1 psychologue du travail :** Carole Floreck, SSTU
- **3 assistantes sociales :** Céline Mérand, SSTU - Bérengère Dufeu, SSU - Jonna Rondeau, SSU
- **1 infirmière :** Catherine Bris, SSTU
- **1 personnalité extérieure qualifiée :** Isabelle Beaufil du [planning familial 49](#)

# Constitution de la cellule

## Membres élus

➤ **3 représentants des instances (CHSCT, CPE, CCP) :**

- Corinne Lefrançois, représentante du CHSCT
- Béatrice Guillaumin, représentante de la CPE
- Patricia Mallegol, représentante de la CCP

➤ **4 représentant.e.s des étudiant.e.s élu.e.s par la CFVU**

- Jihen Ben Ameer, représentante des doctorant.e.s
- Rayan Chebbi-Giovanetti, représentant des doctorant.e.s
- Sacha Rigaud, représentant des étudiant.e.s
- Joy Brochard, représentant des étudiant.e.s

➤ **2 représentant.e.s des enseignant.e.s-chercheur.e.s, enseignant.e.s ou chercheur.e.s élu.e.s par la CFVU**

- Hélène Howa
- Erwan Autret

# Constitution de la cellule Experts

- **La cellule peut être assistée dans ses travaux par des expert·e·s :**
  - Isabelle Baglin et Clotilde Rouge-Maillart, représentantes de la cellule stop, santé, harcèlement de la Faculté de santé
  - Jean-François Bruggeman, représentant le collège doctoral d'Angers



# Le signalement

- [cellule.violences@listes.univ-angers.fr](mailto:cellule.violences@listes.univ-angers.fr). Deux personnes sont destinataires des messages envoyés à l'adresse [cellule.violences@listes.univ-angers.fr](mailto:cellule.violences@listes.univ-angers.fr) : Isabelle Richard et Delphine Lucas (gestionnaire d'instances à la cellule institutionnelle et secrétaire de la cellule VDH).

- **Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles, de discriminations et de harcèlement**

Toutes formes de violences sexistes et sexuelles, de discriminations et de harcèlement sont intolérables et



Deux personnes sont destinataires des messages envoyés à cette adresse : Isabelle Richard (vice-présidente du Conseil d'administration et Égalité) et Delphine Lucas (gestionnaire d'instances à la cellule institutionnelle et secrétaire de la cellule VDH).

La cellule reçoit toutes les plaintes et témoignages et s'engage à les traiter sans délai. Elle conseille les victimes, et déclenche les mesures adaptées à la situation :

- accompagnement dans des démarches judiciaires,
- lien avec les équipes de professionnels santé,
- saisine des commissions disciplinaires...

Les **membres de cette cellule** sont tous formés à l'écoute et soumis à une absolue confidentialité.

En lien avec la [commission égalité de l'UA](#), la cellule assure également un rôle d'information, de veille et de prévention.

Composition  
Qui sont les membres de la cellule VDH ?

Autres contacts utiles

recherche

Campagne d'affichage

Quand je ne dis pas clairement oui c'est que je dis



Présentation faite lors des réunions de rentrée et de l'accueil des nouveaux personnels



université  
angers

# L'écoute de la victime

- Réponse au mail en moins de 3 jours, le plus souvent le jour même
- Demande de fiche de description sommaire de la situation
- Désignation d'un binôme d'écoutes, formés
- Fixation d'un rv le plus souvent à la BU
- Rédaction d'un CR relu par la personne écoutée
- Premier groupe de conseils/orientation
- Si nécessaire décisions en urgence (dont interdiction d'accès)
- Attention portée à l'anonymat des documents et au stockage sécurisé des informations

# La discussion collégiale

- Réunions mensuelles de la cellule VDH
- Discussion
  - De toutes les situations nouvelles
  - Du suivi des décisions en cours
- Avis quant aux conseils/orientations donnés par le binôme, décisions complémentaires
- Formalisation dans une fiche d'avis

# Conseils donnés, mesures prises

- Suivi psychologique, SSU ou hors UA
- Mesures d'adaptation de la scolarité lorsque nécessaire
- Orientation vers conseil juridique lorsque nécessaire

## Bilan 20 et 21

- Mesures d'interdiction d'accès aux locaux : 4
- Signalements au procureur : 5 + 1 en cours
  - Chaque fois que possible avec accord de la victime
  - Pas si la plainte est déjà déposée
- Mesures= disciplinaire
  - 2 + 1 en attente
  - 6 mois d'exclusion; 2 ans d'exclusion

# Lien avec la cellule égalité

- Présence du chargé de mission égalité aux réunions VDH
- Missions d'information/prévention primaire ou secondaire réalisées par la mission égalité
- Interventions auprès des promos

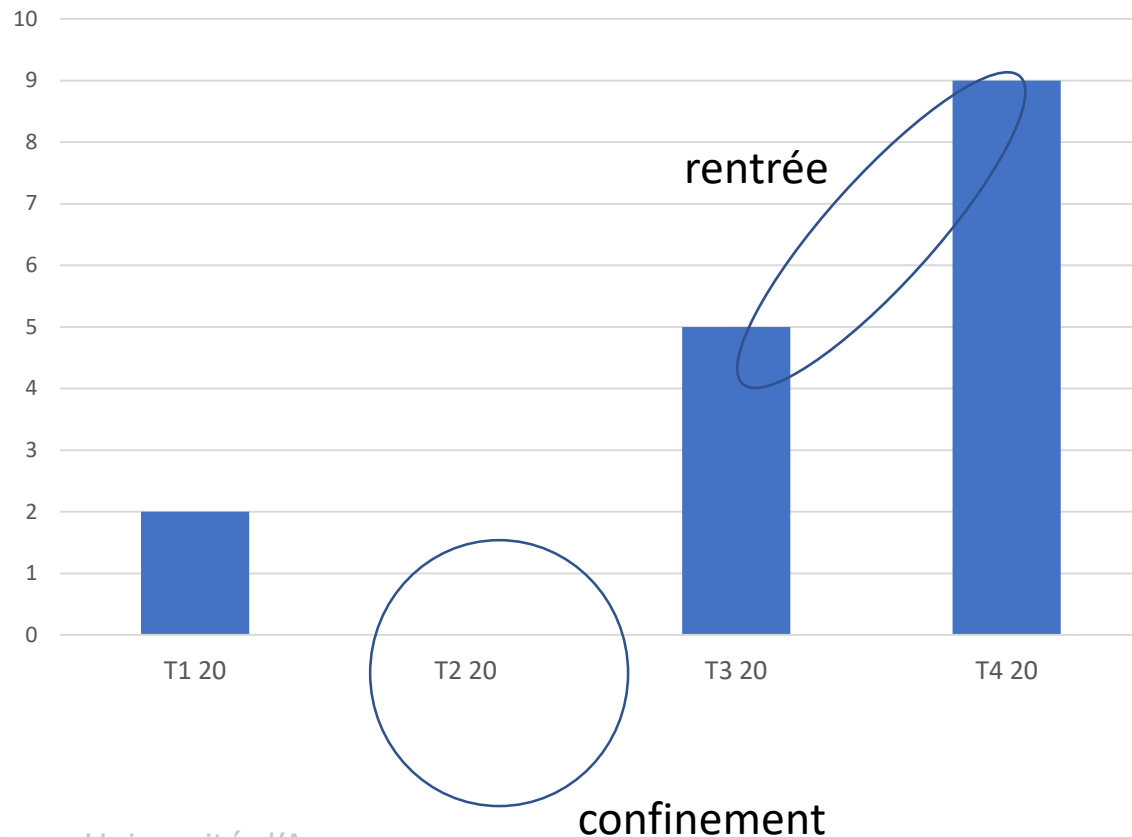
**Le pire ce n'est pas les remarques les pressions le malaise l'humiliation c'est que personne ne réagisse.**

# Lien avec les instances disciplinaires

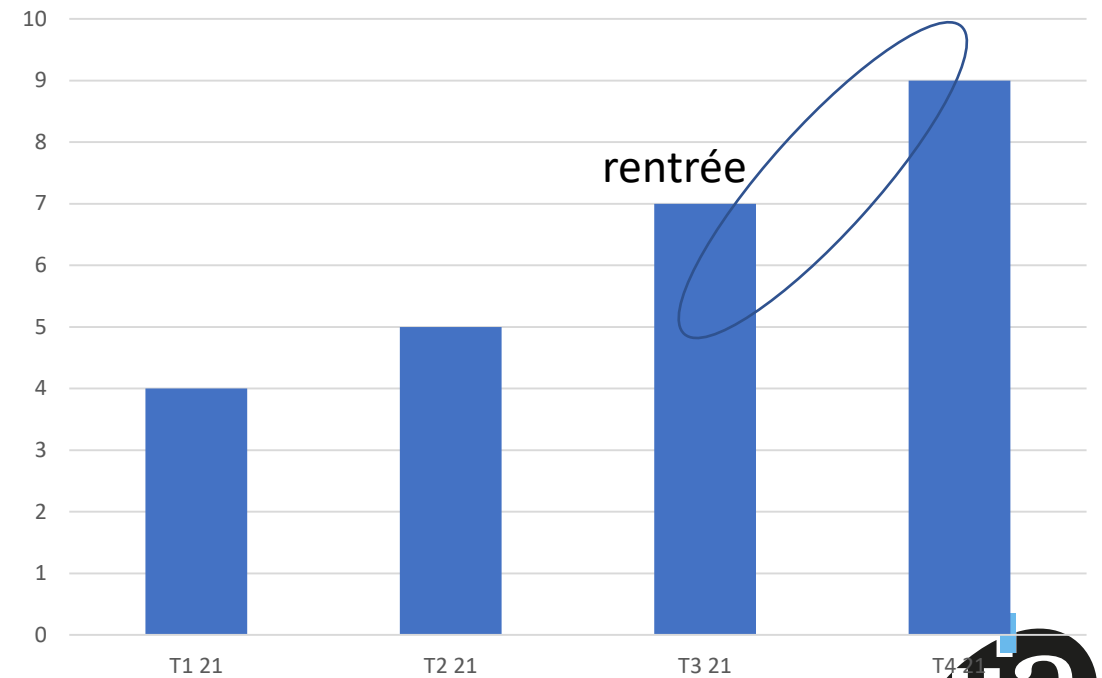
- Saisine
- Mise à disposition des éléments avec accord de la victime
- Proposition de poursuite d'accompagnement de la victime
- Des saisines des commissions disciplinaires ou des instances pour les BIATSS se font également de façon directe, sans demande faite à la cellule VDH

# Bilan des signalements par mail

16 signalements en 2020



25 signalements en 2021



# Qui signale ?

- Le plus souvent la victime, qui est le plus souvent une étudiante
- Association étudiante : 1
- Enseignant/Personnels : 5
- Parents : 3
- Témoins : 3



# Qui sont les victimes ?

- 10 hommes/36 femmes
- Très majoritairement des étudiantes
  - Etudiant.es Hors UA : 4
  - Etudiant.es UA : 35
  - Personnels : 3

# Caractérisation probable des faits

- Injures ; 2 (sexiste, classiste)
- Harcèlement; 16 (dont harcèlement sexuel en stage : 3)
- Cyberharcèlement; 2
- Racisme; 2
- Discrimination handicap; 1
- Autre ; 4
- Agression sexuelle; 7
- Viol; 8

# Qui sont les auteurs?

- Personnel UA : 4 cas (1 discrimination, 1 Harcèlement, 1 harcèlement?, 1 autre)
- Etudiant UA : 14 cas (dont 3 viols)
- Personnes extérieures

# Quel bilan à 2 ans?

## **Les points positifs**

Meilleure connaissance par les étudiants, et personnels?

Réponse rapide

Expertise croissante

Décisions collégiales

## **Points négatifs**

Obstacles persistant concernant les personnels

Points d'entrée multiples

Difficulté de confiance et d'anonymat accrues

Besoin d'une structure extérieure?

# Les points d'entrée des personnels

- CHSCT (ex SOPAM)
- La CASIP
- Les directeurs de structures, et les instances disciplinaires
- Le SSTU

# Les améliorations à apporter

- Informer, informer, informer
  - Former
  - Bien articuler action de la cellule et responsabilité des formations, avec l'accord des victimes (ex agressions en stage)
  - Conventionner avec une structure extérieure (France victimes 49)
  - Echanges réguliers cellule VDH/Commission disciplinaire
- 
- Faut il maintenir une écoute en première approche par des écoutants non professionnels?
    - Pour l'instant, et pour les étudiants, il nous semble que oui.

**POUR INFORMATION**

# 6. Ressources humaines

6-1 Chaires de professeur junior – **INFORMATION**

# 6-1 Chaires de professeur junior Campagne 2021 - Rappel

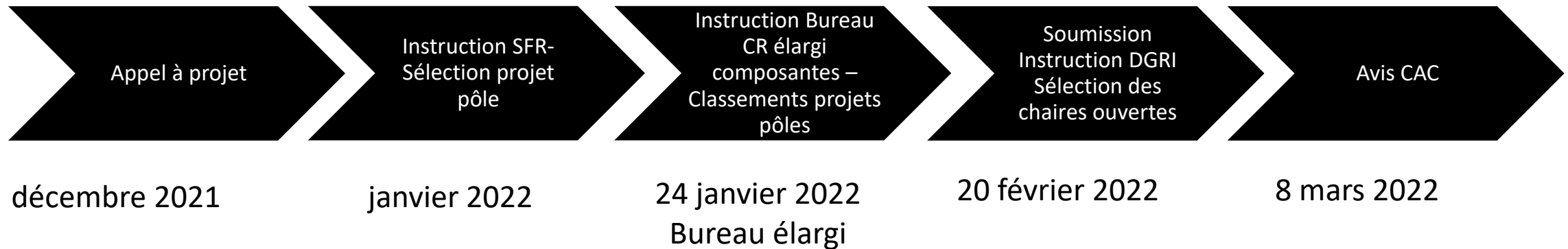
Laboratoire	UFR	Section CNU	Durée	Dossier
MINT – Moltech Anjou	Sciences	CNU 31-32, 80-85, CNRS 11-12, INSERM 6	4 ans	<b>PolyMed Chem:</b> Synthèse et Physico-Chimie de Polymères Fonctionnels Organiques et Applications en Santé
IRHS	Sciences	CNRS : sections 64-65 INRAE SPE	5 ans	<b>FungHyb:</b> Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées

- 2 projets remontés ministère en Juillet 2021
- 2 retenus pour ouverture de chaires
- Contractualisation en cours



# 6-1 Chaires de professeur junior Campagne 2022

## ETAPES PRE- OUVERTURE CHAIRE



## 3 ETAPES POST-OUVERTURE CHAIRE



# 6-1 Chaires de professeur junior Campagne 2022 - Critères de priorisation

- **Inscription dans un axe prioritaire de l'établissement**
- **Cohérence avec la stratégie du laboratoire et de la composante**
- **Adossement à un organisme de recherche**

## **NB :**

- *l'identification d'un ou plusieurs candidats potentiels n'est pas obligatoire*
- *Politique de l'Université en matière de CPJ : utiliser cet outil pour renforcer la recherche à l'UA en vue de :*
  - **consolider des domaines d'excellence déjà bien identifiés (Sciences du Végétal, Matériaux Moléculaires) et soutenir l'émergence de thèmes pluridisciplinaires à fort potentiel sociétal (Tourisme, Enfance et Jeunesse).**
  - **Soutenir des thématiques qui possèdent au niveau national/international une visibilité indiscutable**
- *Objectif campagne 2022: remontée de 2 projets au ministère*

# 6-1 Chaires de professeur junior

## Campagne 2022 : propositions des pôles

Laboratoire	UFR	Section CNU	Durée	Dossier
LPG	Sciences	CNU 36, CNRS 19	5 ans	Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères
Moltech Anjou	Sciences	CNRS : sections 13, 04, 08 CNU : sections 31, 28, 30, 63	5 ans	<b>Orga-eDevices</b> : Conception et caractérisation de dispositifs électroniques organiques
TEMOS	Lettres	CNU : 20 <sup>e</sup> , 21 <sup>e</sup> et 22 <sup>e</sup> sections CoNRS : sections 32, 33, 38	6 ans	<b>EMHA</b> : Enfances en migrations et agentivité : approches historiques et anthropologiques
LPPL	Lettres	CNU : 16 <sup>ème</sup>	5 ans	<b>EXPREF</b> (EXecutive PRocesses EFFicacity) : Efficacité des processus exécutifs cognitifs et socio-affectifs dans les maladies neurologiques rares : sous-bassement cérébraux, biologiques, psychologiques et socio-économiques

# 6-1 Chaires de professeur junior Campagne 2022 – Dossiers retenus

- Appel à projet interne et instruction en bureau CR élargi aux composantes
- Critères de priorisation : thématique à fort impact scientifique et sociétal | partenariat ONR | Visibilité internationale | AAP compétitifs | lien fort avec nouvelles formations en master
- 2 dossiers remontés au ministère le 11.02.2022

**POUR INFORMATION**

Laboratoire	Projet	Partenaire	Durée
<a href="#">TEMOS</a>	<b>EMHA</b>   Enfances en migrations et agentivité : approches historiques et anthropologiques	CNRS	6 ans
<a href="#">LPG</a>	<b>CarbPast</b>   Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères	CNRS	5 ans

- Une troisième CPJ est portée par Agrocampus Ouest, au bénéfice de l'UMR IRHS

Laboratoire	Projet	Partenaire	Durée
IRHS	<b>Seed-Adapt</b>   <i>Adaptation des semences aux changements climatiques et à la transition agro-écologique</i>	UA, INRAE	6 ans

# Calendrier des prochains Conseils Académiques

- **Mardi 12 avril 2022 à 14h30**
- **Mardi 10 mai 2022 à 14h30**
- **Mercredi 08 juin 2022 à 14h30**
- **Mardi 05 juillet 2022 à 14h30**